



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE SAINT-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE EXTRAORDINAIRE, LE MERCREDI LE 15 MARS 2022, 19H02
Salle du conseil

PRÉSENCES :

Francine Fournier,	Mairesse
Lise Garant,	siège no 2
Michel Lindsay,	siège no 3
Michel Breton,	siège no 4
Jasmin Létourneau,	siège no 5
Lucien Beaudry,	siège no 6

ABSENCES :

Marcel Élément,	siège no 1
-----------------	------------

FORMANT QUORUM

Cathy Payeur, Directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

15.03.22.051

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU l'avis de convocation du 9 février 2022 effectuée par la directrice générale et transmis conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE les délibérations du conseil doivent porter exclusivement sur la résolution pour acceptation d'acquisition d'appareils respiratoires pour le SSI ;

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

15.03.22.052

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION D'ACQUISITIONS D'APPAREILS RESPIRATOIRES POUR LE SSI

ATTENDU QUE les appareils respiratoires du SSI arrivent à leur fin de vie (\pm 20 ans) :

- Devenus désuets et des pièces vont être à changer ;
- Harnais pour maintenir l'appareil au casque non sécuritaires ;
- Inspection annuelle obligatoire à l'automne (\pm 5000\$) ;

ATTENDU QU'IL est inscrit au programme triennal d'immobilisation du SSI de la Haute-Beauce, adopté par les municipalités membres, l'acquisition d'appareils respiratoires, de facials et de cylindres ;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation lancé par la municipalité La Guadeloupe, gestionnaire du Service de sécurité incendie Haute-Beauce (SSI), conformément à son règlement de gestion contractuelle ;

ATTENDU que deux fournisseurs ont été invités à soumissionner ;

ATTENDU la recommandation de M. Michaël Busque, directeur incendie, jointe à la présente pour en faire partie intégrante :

En conséquence,

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents :

- D'accepter la soumission de Boivin Gauvin au montant de 82 247.50 \$, plus les taxes applicables ;
- D'autoriser la municipalité La Guadeloupe, gestionnaire du SSI, à effectuer l'acquisition
- De suivre la recommandation du Comité incendie soit :
 - Que la municipalité gestionnaire facture les municipalités membres lors de la réception de la facture d'achat et ne pas attendre au rapport trimestriel ;
 - Que les municipalités membres remboursent leur part dans les 30 jours suivant la réception de la facture.

ADOPTÉE



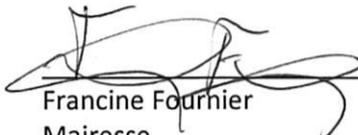
15.03.22.053

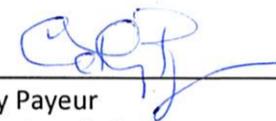
N° de résolution
ou annotation

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, **il est proposé par** Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 19h08

Moi, **FRANCINE FOURNIER**, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.


Francine Fournier
Mairesse


Cathy Payeur
Directrice générale
Greffière-Trésorière